

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



## 19.205 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

---

Rapport de la Commission judiciaire du 6 juin 2019

---

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

### Candidats proposés par la commission

La Commission judiciaire propose d'élire Madame **Julia Hänni** et Monsieur **Bernard Abrecht** en qualité de juges ordinaires au Tribunal fédéral pour le reste de la période administrative 2015–2020.

Pour la commission :  
Le président

Jean-Paul Gschwind

Contenu du rapport

- 1 Situation initiale
- 2 Considérations de la commission
- 3 Curriculum vitae



## 1 Situation initiale

Les juges fédéraux Peter Karlen (UDC) et Jean-Maurice Frésard (PS) ont annoncé leur retrait du Tribunal fédéral pour le 30 juin 2019, créant ainsi une double vacance. Conformément aux besoins communiqués par le tribunal lui-même, la Commission judiciaire a mis au concours un poste de langue allemande au sein de la deuxième Cour de droit public (droits fondamentaux, droit fiscal, droit des étrangers, droit économique public) à Lausanne et un poste de langue française au sein de la première Cour de droit social (assurance-invalidité, assurance-accidents, aide sociale, droit de la fonction publique) à Lucerne. La mise au concours précisait la sous-représentation de l'UDC et, dans une moindre mesure, du PDC et du PS parmi les juges ordinaires du Tribunal fédéral. Comme à l'accoutumée, le texte a été publié dans les journaux *NZZ*, *Le Temps* et *Corriere del Ticino*, sur le site Internet du Parlement et dans le Bulletin des postes vacants de la Confédération. La commission en a simultanément informé les groupes parlementaires.

Au total, 21 personnes ont fait acte de candidature, dont six femmes et huit francophones. Après avoir entendu le 15 mai 2019 cinq candidats et trois candidates (quatre germanophones et quatre francophones), la Commission judiciaire a recommandé aux groupes parlementaires la candidature de Madame Julia Hänni (PDC) pour le poste de juge de langue allemande et celle de Monsieur Bernard Abrecht (PS) pour le poste de juge de langue française.

Si tous les groupes parlementaires ont soutenu la candidature francophone recommandée, trois d'entre eux (UDC, PLR et PBD) ont apporté leur soutien à un candidat UDC pour le poste de langue allemande. La commission a pris acte de la position des groupes à sa séance du 6 juin 2019 et décidé de proposer définitivement à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Mme Hänni et M. Abrecht en qualité de juges ordinaires auprès du Tribunal fédéral.

## 2 Considérations de la commission

Parmi les candidats de langue allemande, Madame Hänni (PDC) est celle qui a le plus brillé lors de son audition, impressionnant la commission par son cursus professionnel, son aisance et la qualité générale de sa présentation. Docteur en droit et professeur de droit public, Mme Hänni justifie d'un parcours académique extrêmement brillant et est l'auteur d'un très grand nombre de publications. En outre, elle connaît déjà le fonctionnement du Tribunal fédéral et les matières traitées par la deuxième Cour de droit public, puisqu'elle a été greffière dans cette cour pendant plusieurs années. Dotée d'excellentes compétences sociales, Mme Hänni possède par ailleurs une bonne connaissance des langues officielles et de l'anglais. Bien qu'elle ne soit pas membre du parti le plus sous-représenté parmi les juges ordinaires du Tribunal fédéral (l'UDC avec -2,43 postes), la commission a estimé que Mme Hänni présentait dans l'ensemble le meilleur dossier, d'autant qu'elle appartient au deuxième parti sous-représenté (le PDC, avec -0,64 poste) et que son élection permettrait d'améliorer la représentation des femmes au sein du Tribunal fédéral (actuellement de 38,9 %).

M. Abrecht (PS) est pour sa part titulaire d'un brevet d'avocat et d'un doctorat en droit. Lui aussi connaît parfaitement les rouages du Tribunal fédéral, puisqu'il y exerce la fonction de juge suppléant depuis cinq ans et y a été greffier au début de sa carrière. Depuis 2016, M. Abrecht préside la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois, où il est juge depuis 2011. Il dispose par ailleurs de plusieurs années d'expérience auprès de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal du canton de Vaud. Personnalité calme et posée, M. Abrecht possède une excellente maîtrise de l'allemand, de l'italien et de l'anglais. S'agissant de la représentation des forces politiques, il est à



noter qu'aucun candidat UDC de langue française n'a été entendu par la commission, faute de candidature de qualité. M. Abrecht est quant à lui membre du troisième parti le plus sous-représenté au Tribunal fédéral : le PS, avec -0,5 poste.

Eu égard à ce qui précède, la Commission judiciaire estime que Mme Hänni et M. Abrecht possèdent toutes les qualités personnelles et professionnelles requises pour être élus à un poste de juge ordinaire auprès du Tribunal fédéral.

### 3 Curriculum vitae

**Julia Hänni**, née en 1977, originaire de Neuenegg (BE), domiciliée à Erlenbach (ZH), membre du PDC

#### Formation

##### **2010**

Doctorat en droit, Université de Saint-Gall

##### **2005**

Master en droit, Université de Zurich

#### Activités professionnelles

##### **Depuis 2016**

Professeure assistante en droit public (droit de l'énergie, droit européen et philosophie du droit), Université de Lucerne

##### **Depuis 2014**

Chargée de cours à l'Université de Saint-Gall

##### **2012–2016**

Greffière et collaboratrice personnelle avec voix consultative auprès de la deuxième Cour de droit public du Tribunal fédéral, Lausanne

##### **2010–2012**

Maître-assistante à l'Institut de droit européen et chargée de cours, Université de Fribourg

##### **2010**

Assistante auprès de la chaire Histoire du droit, sociologie du droit et droit pénal, Université de Saint-Gall

##### **2006–2010**

Assistante auprès de la chaire de droit public, administratif et européen, Université de Zurich

#### Distinctions

##### **2012**

Prix Walther Hug Suisse (meilleur doctorat en droit de Suisse)

##### **2010**

Prix Walther Hug de l'Université de Saint-Gall (meilleur doctorat de l'année académique 2010)



**Bernard Abrecht**, né en 1966 originaire de Vevey (VD) et Lengnau (BE), domicilié à Pully (VD), membre du PS

#### Formation

##### **2004–2005**

Lehrgang richterlicher Tätigkeit, Fondation pour la formation continue des juges suisses

##### **1995**

Brevet d'avocat, canton de Vaud

##### **1994**

Doctorat en droit, Université de Lausanne

##### **1996**

Master of Laws, Université d'Aberdeen (Royaume-Uni)

##### **1989**

Licence en droit, Université de Lausanne

#### Activités professionnelles

##### **Depuis 2014**

Juge suppléant auprès de la première Cour de droit civil, Tribunal fédéral, Lausanne

##### **Depuis 2011**

Juge auprès de la Cour d'appel civile (président depuis 2016) et de la Chambre des recours pénales (président en 2014 et 2015), Tribunal cantonal du canton de Vaud

##### **2009–2010**

Juge auprès de la Cour des assurances sociales, Tribunal cantonal du canton de Vaud

##### **1997–2008**

Juge suppléant auprès de la Cour civile (1997–2001) puis de la Cour de cassation pénale (2002–2008), Tribunal cantonal du canton de Vaud

##### **1996–2008**

Greffier et collaborateur personnel auprès de la deuxième Cour de droit civil (1996–2006) puis de la première Cour de droit civil (2007–2008), Tribunal fédéral, Lausanne

#### Distinctions

##### **1994**

Prix du Professeur Otto Riese (décerné pour la thèse de doctorat en droit)